

# Conseil Municipal du 11 octobre – 19H00

## ORDRE DU JOUR :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération de renouvellement du placement financier ;
- 2 – Délibération pour demandes de subvention 2020 (Produit des Amendes de Police et FAPC) ;
- 3 – Délibération de demande de subvention ;
- 4 – Délibération de dénomination d'un chemin piétonnier ;
- 5 – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- 6 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 7 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

### Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Georges PAUCHARD

Absente : Séverine GOMÈS

Secrétaire de séance : Georges PAUCHARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame Françoise REMONDIÈRE a adressé, en recommandé, sa démission de conseillère municipale, le 24 septembre dernier. En application de l'article L. 258 du Code Électoral et compte tenu du fait que le prochain renouvellement général des conseils municipaux se tiendra en 2020, aucune élection complémentaire ne sera alors organisée.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- La vente des parcelles AC n° 304 et AC n° 305.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 1

### Objet : Délibération de renouvellement du placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil que le placement de 300 000 € auprès du Receveur arrivera à échéance le 14 octobre 2019 et qu'il convient de reconduire celui-ci pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable à la proposition du Maire ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 2

### Objet : Délibération pour demandes de subvention 2020 (Produit des Amendes de Police et FAPC)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet d'investissement serait éligible à diverses subventions, à savoir :

Projet éligible	Subvention	Origine des subventions
Réfection des trottoirs des lotissements « Rue des Hauts de Dracy » et « Les Vignes d'Or »	Répartition du produit des amendes de police 2020	CONSEIL GÉNÉRAL
Réfection des trottoirs du lotissement « Rue des Hauts de Dracy »	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) 2020	GRAND CHALON
Réfection des trottoirs du lotissement « Les Vignes d'Or »	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) 2020	GRAND CHALON

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à déposer les demandes de subventions ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 3

### Objet : Délibération de demande de subvention

Le Conseil décide d'accorder à l'association citée ci-dessous la subvention suivante :

Etablissement	Montant alloué
Association « VALENTIN HAÛY » Avec les aveugles et les malvoyants, agir pour l'autonomie	50 €

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 4

### Objet : Délibération de dénomination d'un chemin piétonnier

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par Mme PROST-COMMARET en date du 10 août 2019 de dénommer le chemin piétonnier longeant la propriété familiale au nom de « Chemin François BACHEROT, Maire de Dracy-le-Fort de 1912 à 1953 » ;

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de dénommer le chemin piétonnier longeant la propriété familiale PROST-COMMARET : « Chemin François BACHEROT, Maire de 1912 à 1953 ».

#### Vote :

- Pour : 8
- Contre : 1
- Abstention : 3

## POINT N° 5

### Objet : Délibération de vente des parcelles cadastrées AC n° 304 et AC n° 305

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles cadastrées AC n° 304 et 305 situées Rue du Prémoy, ont été acquises selon les modalités énumérées dans la délibération n° 33-2019 prise le 5 septembre dernier, dans le but de les vendre en un seul lot constructible pour la réalisation d'une seule maison.

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en vente de ces parcelles au prix de 150 000 € (hors frais notariés qui seront à la charge de l'acquéreur), sous réserve de l'obtention d'un permis de construire pour une maison et ses dépendances.

L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la commune lors de cette vente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Vend** 1/3 de la parcelle AC n° 304 en nature d'espaces verts et autorise le Maire à signer la convention de jouissance exclusive qui sera conclue ainsi que tous documents se rapportant à cette dernière ;
- **Vend** en totalité la parcelle AC n° 305 ;
- **Fixe** le prix de cette cession à 150 000 € T.T.C. proposé, hors frais notariés qui seront à la charge de l'acquéreur ;
- **Mandate** l'étude de Maître DUC DODON pour représenter la commune lors de cette vente ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à faire le nécessaire et signer tous documents se rapportant à cette vente.

Accord à l'unanimité.

**POINT N° 6**

**Objet : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon en cours de révision et expose les 4 axes du projet :

1. Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire ;
2. Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale ;
3. Préserver le cadre de vie ;
4. Développer la qualité de vie pour chacun.

Après avoir rappelé que le rapport et le projet de PADD ont été transmis préalablement à la séance du conseil municipal à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD.

**Remarques générales :**

Le Conseil s'étant déjà prononcé sur ce document dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal lors de sa séance du 27 avril 2016 et après relecture du procès-verbal rédigé à l'époque, les conseillers municipaux s'accordent sur le fait que la priorité d'expression sur ce sujet revient aux nouvelles communes-membres, intégrées en 2017. Néanmoins, quelques précisions et/ou rectifications sont apportées par rapport au précédent débat sur la PADD.

**1. Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire**

Aucune remarque formulée par rapport au précédent débat.

**2. Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale**

- **Monsieur WAGENER, Maire-Adjoint dit que :**
  - o Si l'on veut limiter le départ des habitants de la ville-centre, il faut proposer des programmes de logements correspondants à leurs désirs.

**3. Préserver le cadre de vie**

- **Monsieur GROSJEAN, Maire et Conseiller Communautaire dit que :**
  - o Il serait souhaitable que le Transport À la Demande (TAD) puisse être maintenu et se développer afin d'offrir un service pertinent pour l'ensemble des usagers (collégiens, visiteurs des établissements de soins, habitants de la commune et personnes âgées).
- **Monsieur WAGENER, Maire-Adjoint dit que :**
  - o Quid du devenir de la partie cyclable prévue entre Chatenoy-le-Royal et l'entrée de la ZAE « La Tuilerie » ; le Grand Chalon étant propriétaire de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation qui était prévue initialement lors des travaux de contournement de la Rue du Bourg.
  - o Concernant les pôles spécialisés en matière de santé, on ne peut pas parler de concurrence puisque Dracy-le-Fort permet l'accueil de nouvelles constructions alors que le site de l'hôpital de Chalon-sur-Saône ne dispose plus de terrain. Il est souhaitable, là aussi comme les autres zones d'activités existantes, de respecter le libre choix des porteurs de projets.

#### 4. Développer la qualité de vie pour chacun

- **Monsieur WAGENER, Maire-Adjoint dit que :**
  - Il faut stopper les continuités bâties qui font ou feront que les limites des communes ne seront plus visibles. Il faut donc maintenir des espaces libres de toutes constructions pour « *marquer les territoires* » de chacune des communes.
  - Autoriser les propriétaires de grandes parcelles à des détachements de terrains, ce qui peut être considéré comme des « *dents creuses* ».

#### POINT N° 7

##### Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

#### POINT N° 8

##### Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

###### ➔ Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon - 10 octobre :

Monsieur le Maire s'est rendu au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon le 10 octobre dernier à Buxy. Au cours de ce dernier, il a été présenté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2018, consultable au secrétariat de mairie. Dans celui-ci il y est fait, comme les années précédentes, un état sur le volume de fuites constatées sur le réseau d'eau potable. Bien que ce dernier soit en baisse, il s'établit néanmoins à 548 000 m<sup>3</sup>/an, soit une diminution de 22 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2017. Par conséquent, la priorisation des communes présentant des zones dites « *plus fuyardes* » dans les interventions du syndicat a été reconduite.

Un point a également été fait sur l'avancement des programmes de renouvellement du réseau entre 2018 et 2019 (Bissey-sous-Cruchaud, Givry, La Charmée, Varennes-le-Grand, Saint Boil, Montagny-les-Buxy...). Concernant le programme prévisionnel pour 2020, la Rue de la Montagne y sera inscrite pour un montant total de travaux estimé à 47 000 € H.T. pour 150 mètres linéaires et 14 branchements à remplacer. Dans la logique de programmation et de rationalisation des interventions sur le domaine public communal et compte tenu de cette intervention, il est demandé de faire coïncider ces travaux avec ceux d'enfouissement des réseaux réalisés par le SYDESL, ce qui permettrait à l'horizon 2021 de procéder à la réfection définitive de la voirie.

#### Informations du Maire

##### - Bilan Périscolaire 2018/2019 - Rentrée 2019/2020 :

La nouvelle année scolaire 2019/2020 venant tout juste de commencer, Monsieur le Maire fait état du bilan du service périscolaire 2018/2019. Bien que la fréquentation de l'accueil périscolaire soit stable (cantine et garderies confondues), il est cependant constaté un déficit de 26 002,57 € lié fortement à la masse salariale.

Au vue des effectifs et afin d'assurer le service de restauration scolaire dans des conditions optimales pour les enfants, la Municipalité a donc maintenu pour cette année 4 agents périscolaires, organisés autour d'un double service.

##### - Octobre Rose - 2<sup>ème</sup> édition de la Marche Givry - Dracy-le-Fort :

Dracy-le-Fort s'inscrit, comme d'autres communes-membres du Grand Chalon, dans les actions de la 26<sup>ème</sup> campagne d'« *Octobre Rose* » dont l'objectif est de sensibiliser le grand public au cancer du sein. Pour la deuxième année consécutive, une marche d'environ 7 kilomètres a été co-organisée entre Dracy-le-Fort et Givry, le mercredi 2 octobre. Une cinquantaine de participants s'est donc donné rendez-vous à Givry, puis à Dracy-le-Fort pour un moment de convivialité.

##### - Milieu associatif :

###### ○ Assemblées Générales :

###### ▪ Tennis Club - 19 septembre 2019.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, le « *Tennis Club* » a dressé le bilan de ses activités et animations de l'année 2018/2019. Malgré des effectifs en hausse notamment chez les jeunes joueurs, il est ressorti un bilan financier déficitaire lié aux travaux réalisés sur les portes du complexe en partenariat avec la commune. Dans le cadre des aménagements souhaités pour le prochain budget, il a été demandé à la Municipalité d'installer un « *râtelier* » pour ranger les vélos des adhérents.

- Gym Volontaire - 20 septembre 2019.

Le vendredi 20 septembre dernier s'était tenu l'Assemblée Générale de la « Gym Volontaire » au cours de laquelle Madame VIGIER a été reconduite aux fonctions de Présidente. Avec un total de 89 inscrits, l'association se porte bien avec un bilan légèrement excédentaire (500 €). Plusieurs acquisitions de matériels (tapis et accessoires) sont envisagées pour le prochain exercice.

- Association des Parents d'Élèves - 23 septembre et 3 octobre 2019.

Réunie en séance ordinaire le 23 septembre, le bureau de l'APE a présenté son bilan financier 2018/2019 (5 126 €) et celui des différentes manifestations organisées tout au long de l'année. L'ensemble des produits de ces dernières servant à financer les projets scolaires dracysiens, une participation de 3 500 € a été versée à la coopérative scolaire.

Faute de candidat pour assurer les fonctions de président, une assemblée générale extraordinaire a été organisée le 3 octobre dernier. C'est au cours de cette seconde réunion que le bureau a été renouvelé :

- **Président** : M. MESKEL ;
- **Vice-Président** : M. DUHAMEL ;
- **Trésorière** : Mme FENOUD ;
- **Trésorière Adjointe** : Mme BERTRAND ;
- **Secrétaire** : Mme GARNIER ;
- **Secrétaire Adjointe** : Mme GASTALDO.

- **Remerciements :**

- Yoga pour Tous

Devant la forte demande d'inscriptions, un nouveau cours a été ouvert à Dracy-le-Fort, les mercredis après-midi de 14h à 15h30 à la Salle des Associations. L'association tenait à remercier la Municipalité pour la mise à disposition de cette salle communale.

- La Pétanque Dracysienne

Le bureau de l'association « La Pétanque Dracysienne » remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été accordée dans le cadre du budget municipal 2019.

- Demandes de subvention classées sans suite : « Secours Populaire Français » et « Écoute et Soutien »

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :**

La fréquence journalière de l'APC pour le mois de septembre 2019 est présentée au Conseil Municipal.

Au cours de cette période, 36 clients ont pu bénéficier des services de l'APC, avec une moyenne de 2,25 clients par jour et avec un total des ventes d'un montant de 298,03 €.

- **Documents disponibles :**

- ✓ Le dossier presse du Conseil Départemental - septembre 2019 ;
- ✓ La lettre d'information des conseillers départementaux ;
- ✓ Le parcours éducatif en santé du Grand Chalon 2019-2020.

- **Transmission de divers documents :**

- Calendrier des commissions thématiques pour la préparation du budget 2020 ;
- Calendrier des conseils municipaux pour 2020.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Lundi 18 novembre 2019 à 19 heures en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Signature pour accord des membres présents.